

# INTRODUCTION

## **- Qu'est-ce qu'un statut de conservation et une liste rouge ?**

Les statuts de conservation, définis par les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature, indiquent le risque de disparition des espèces sur une zone géographique donnée, et sont un outil d'alerte sur l'état de la biodiversité. Afin de mieux connaître les espèces et les espaces qui nous entourent, les protéger et les gérer de manière efficace, il est nécessaire de disposer des outils adéquats. En développant les listes rouges des espèces menacées et en définissant des catégories et des critères applicables à tous les taxons, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a développé un outil de référence pour évaluer le risque de disparition des espèces (UICN 2001). Ces dernières décennies, des réflexions ont eu lieu en Rhône-Alpes et en Isère à ce sujet, et plusieurs listes rouges régionales (De Thiersant et Deliry 2008) et départementales (Deliry et Loose 1996a, Deliry et Loose 1996b, Loose *et al.* 2008) ont déjà été publiées.

## **- À quoi ça sert en Isère ?**

Le précédente version, publiée en 2008 a :

- été utilisée quotidiennement par les associations naturalistes de l'Isère
- servi aux DREAL comme outil pour définir les mesures compensatoires.
- permis de mettre en place les mesures de conservation pour la faune de l'Isère

D'une manière générale une liste prioritaire est un outil utile pour :

- \* avoir une vision la plus fine possible des statuts de conservation des espèces
- \* prioriser les espèces sur lesquelles il faut mettre des moyens
- \* proposer des mesures de gestion et de conservation adaptées.

La 3ème version de ces statuts a été établie pour 326 espèces de vertébrés terrestres présentes en Isère, et il apparaît que près d'un quart des espèces évaluées sont menacées de disparition en Isère. Bien que la situation semble s'améliorer pour certaines espèces, notamment certaines faisant l'objet de plans de conservation, d'autres restent très menacées et seront en passe de disparaître si aucunes mesures ne sont prises. Par la suite, ces statuts serviront de base de réflexion lors de l'élaboration des priorités de conservation au niveau départemental.

## **- Travail mené en 2015 :**

Pour chacune des 326 espèces étudiées, ont été appliqués de façon rigoureuse les 5 critères principaux de la méthode pour affecter un statut parmi ceux existants (définis par l'UICN : EN, VU, CR, etc). Une première liste a été envoyée à 91 spécialistes de la faune. L'intégration des remarques a été réalisée pour établir une seconde version. C'est celle-ci qui a été présentée à la journée du 3 décembre 2015 où 124 personnes étaient invitées. Les 40 personnes ayant répondu positivement à l'invitation ont, au cours d'ateliers, validé les statuts et discuté sur les espèces pour lesquelles des désaccords ou des doutes subsistaient. Chaque atelier traitait d'un taxon : les oiseaux, les mammifères (hors chiroptères), les chiroptères, les poissons, des amphibiens/reptiles, les invertébrés.

Conjointement les associations spécialisées en invertébrées et en poissons ont été sollicitées pour mettre à jour les listes des priorités de conservation.

C'est une première pour un département de solliciter autant d'acteurs pour un tel travail.

## **-La méthodologie de l'UICN adaptée à une échelle départementale**

La méthode utilisée pour établir les statuts de conservation de la faune vertébrée terrestre en Isère est celle proposée par l'UICN France, qui a publié un guide présentant la démarche

d'élaboration des listes rouges régionales applicable à l'échelle des régions administratives françaises (UICN France 2011). Cette démarche consiste dans un premier temps à appliquer aux populations de la région considérée les 5 grands critères d'évaluation définis par l'UICN.  
Figure 1

### Synthèse des critères d'évaluation

	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
<b>A. Réduction de la population</b> (sur plus longue des 2 durées : 10 ans ou 3 générations)			
<b>A1.</b> Réduction constatée ou supposée dans le passé quand les causes ont cessé	≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %
<b>A2.</b> Réduction constatée ou supposée dans le passé quand les causes n'ont pas cessé	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %
<b>A3.</b> Réduction prévue ou supposée dans le futur	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %
<b>A4.</b> Réduction constatée ou supposée passée et avenir quand les causes n'ont pas cessé	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %
<i>en se basant sur : (a) observation directe, (b) indice d'abondance, (c) réduction des zones d'occurrence ou d'occupation et/ou de la qualité de l'habitat, (d) niveaux d'exploitations, (e) autres menaces</i>			
<b>B. Répartition géographique</b>			
<b>B1.</b> Zone d'occurrence	< 100 km <sup>2</sup>	-	-
<b>B2.</b> Zone d'occupation	< 10 km <sup>2</sup>	< 500 km <sup>2</sup>	< 2 000 km <sup>2</sup>
<i>ET au moins 2 des 3 conditions :</i>			
(a) Sévèrement fragmentée OU nb localités	=1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu de : (i) zones d'occurrence ou (ii) d'occupation, (iii) superficie et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou sous-pop, (v) nb individus matures			
(c) Fluctuations extrêmes de : (i) zones d'occurrence ou (ii) d'occupation, (iii) nb de localités ou sous-pop, (iv) nb individus matures			
<b>C. Petite population et déclin</b>			
<b>Nombre individus matures</b>	< 250	< 2 500	-
<i>ET sous-critères C1 ou C2 :</i>			
<b>C1.</b> Déclin continu estimé	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
<b>C2.</b> Déclin continu			
<i>ET une des 3 conditions :</i>			
(a) (i) Nb individus matures dans chaque sous-pop	< 50	< 250	< 1 000
(a) (ii) % individus dans une sous-pop	90 - 100 %	95 - 100%	100%
(b) Fluctuations extrêmes nb individus matures			
<b>D. Population très petite ou restreinte géographiquement</b>			
<b>D1.</b> Nombre individus matures	< 50	< 250	< 1 000
<b>D2.</b> Zone d'occupation restreinte OU nb localités limité et susceptible d'être affecté à l'avenir	-	-	< 20 km <sup>2</sup> ou ≤ 5 localités
<b>E. Analyse quantitative</b> (sur 100 maximum)			
Indiquant une probabilité d'extinction dans la nature	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

Figure 1: synthèse des critères et sous-critères d'évaluation et valeurs des seuils utilisés. Les valeurs seuils de la zone d'occurrence des catégories « vulnérable » et « en danger » (critère B) et le nombre d'individus matures de la catégorie « vulnérable » (critère C) ont été enlevés.

Ceux-ci prennent en compte la répartition géographique de l'espèce, le nombre d'individus matures, l'existence d'une fragmentation de la population ou encore l'identification de menaces pesant sur leur habitat. Cette évaluation se fait sur un pas de temps de 10 ans ou 3 générations (la plus longue des 2 durées est retenue). Cependant, notre évaluation s'effectuant non pas à l'échelle

d'une région mais d'un département, certains seuils ne sont plus adaptés. C'est le cas notamment du critère « répartition géographique » : avec une zone d'occurrence (aire de répartition) inférieure à 20 000 km<sup>2</sup>, les espèces sont classées en « vulnérable ». Sachant que l'Isère a une superficie de 7431 km<sup>2</sup>, toutes les espèces évaluées seraient menacées de disparition sur ce critère. Mais au lieu de modifier les valeurs de ces seuils (ce qui avait été fait en 1996), il a été décidé de procéder comme en 2008 et de les enlever de la grille d'évaluation (Figure 1). Une fois cette première étape réalisée, il est nécessaire de procéder ensuite à l'adaptation régionale proprement dite proposée par l'UICN. Celle-ci consiste à prendre en compte les flux de populations entre les régions limitrophes, en évaluant l'immigration possible de reproducteurs ainsi que la situation des populations extra-départementales. À l'issue de cette évaluation, chaque espèce se retrouve classée dans l'une des 8 catégories définies par l'UICN et retenues pour notre travail :

- Disparue au niveau régional (RE) : regroupe les espèces qui ne sont plus présentes dans le département mais qui peuvent subsister ailleurs.
- En danger critique d'extinction (CR), en danger d'extinction (EN) et vulnérable (VU) : rassemblent les espèces menacées de disparition à des degrés plus ou moins élevés.
- Quasi menacée (NT) : correspond aux espèces qui ne sont pas menacées mais qui sont proches de remplir les critères.
- Préoccupation mineure (LC) : concerne les espèces ayant un faible risque de disparition.
- Données insuffisantes (DD) : s'applique aux espèces pour lesquelles nous ne disposons pas d'assez d'informations pour appliquer les critères.
- Non applicable (NA) : regroupe les espèces qui ne sont pas concernées par ce classement (les espèces introduites, visiteuses, reproductrices occasionnelles ou régulières mais depuis moins de 10 ans).

Les données utilisées lors de cette évaluation proviennent en grande partie de la base de données de Faune-Isère ([www.faune-isere.org](http://www.faune-isere.org)), le portail collaboratif de science participative sur la biodiversité en Isère qui comptait, en 2015, plus de 1 400 000 observations. À celles-ci s'ajoutent les données sur l'évolution des effectifs des populations obtenues grâce aux actions menées par la LPO Isère et les naturalistes isérois, comme les suivis STOC (suivi temporel des oiseaux communs) réalisés annuellement depuis 2001 ou les suivis des oiseaux des prairies de fauche. Les surfaces des zones d'occupation et des zones d'occurrence ont été estimées en cartographiant les aires de répartition par un système d'information géographique. Enfin, ces données ont pu être complétées par des recherches bibliographiques et par la sollicitation du monde naturaliste départemental et régional.

## RÉSULTATS

Au total, 326 taxons de la faune vertébrée terrestre ont été évalués : 92 mammifères, 200 oiseaux, 18 amphibiens et 16 reptiles.

- Les 3 catégories « vulnérable », « en danger » et « en danger critique », qui correspondent aux espèces menacées de disparition, rassemblent 23 % des espèces évaluées, tous taxons confondus (figure 2).

• Les catégories « quasi menacé » et « données insuffisantes », qui regroupent des espèces potentiellement menacées, ou qui risquent de le devenir, rassemblent 21 % des espèces. Ce sont donc au total 141 espèces qui présentent un statut de conservation défavorable en Isère. En considérant les différents groupes, ce sont 33 % des amphibiens, 27 % des oiseaux, 14 % des mammifères (23 % des chiroptères et 10 % des autres mammifères) et 13 % des reptiles qui sont menacés de disparaître du département (Figure 2 et Figure 3). En s'intéressant d'un peu plus près aux oiseaux, il apparaît que certains ordres sont plus menacés que d'autres. Le cas le plus préoccupant est celui des charadriiformes (limicoles, goélands, etc.). Sur les 11 espèces évaluées, près des deux-tiers sont menacés de disparition (comme le vanneau huppé *Vanellus vanellus* et le courlis cendré *Numenius arquata*), et les autres sont soit déjà disparues (guifette noire *Chlidonias niger*), soit en « non applicable ». Également, les trois quarts des strigiformes (rapaces nocturnes) et des coraciiformes (huppe fasciée *Upupa epops*, guêpier d'Europe *Merops apiaster*, etc.) ont un statut défavorable, avec la moitié des espèces effectivement menacées de disparition.

	RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD	NA	Nombre espèces évaluées	Nombre espèces menacées	%
<b>MAMMIFERES</b>											
<b>Toutes espèces</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>92</b>	<b>13</b>	
Chiroptères	-	1	3	3	8	10	4	1	30	7	
Autres ordres	1	1	2	3	6	32	9	8	62	6	
<b>OISEAUX</b>											
<b>Toutes espèces</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>79</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>200</b>	<b>53</b>	
Accipitriformes	2	3	2	3	-	6	-	1	17	8	
Anseriformes	1	-	1	3	-	2	-	3	10	4	
Apodiformes	-	-	-	-	-	2	-	-	2	0	
Caprimulgiformes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	0	
Charadriiformes	1	2	3	2	-	-	-	3	11	7	
Ciconiiformes	1	-	4	-	-	1	-	1	7	4	
Columbiformes	-	-	-	1	1	2	-	1	5	1	
Coraciiformes	-	-	1	1	1	-	-	1	4	2	
Cuculiformes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	0	
Galliformes	1	-	-	2	2	-	1	5	11	2	
Gruiformes	4	1	-	-	1	2	-	-	8	1	
Passeriformes	6	9	7	3	21	54	2	4	106	19	
Piciformes	1	-	1	-	-	4	1	-	7	1	
Podicipediformes	-	-	-	-	-	2	-	-	2	0	
Strigiformes	-	-	-	4	2	2	-	-	8	4	
<b>REPTILES</b>											
<b>Toutes espèces</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	
Squamates	1	1	-	-	2	9	-	1	14	1	
Testudines	-	-	1	-	-	-	-	1	2	1	
<b>AMPHIBIENS</b>											
<b>Toutes espèces</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	
Anoures	-	-	1	3	2	1	4	2	13	4	
Urodèles	-	1	-	1	-	3	-	-	5	2	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>133</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>326</b>	<b>67</b>	

Figure 2: synthèse du nombre d'espèces menacées

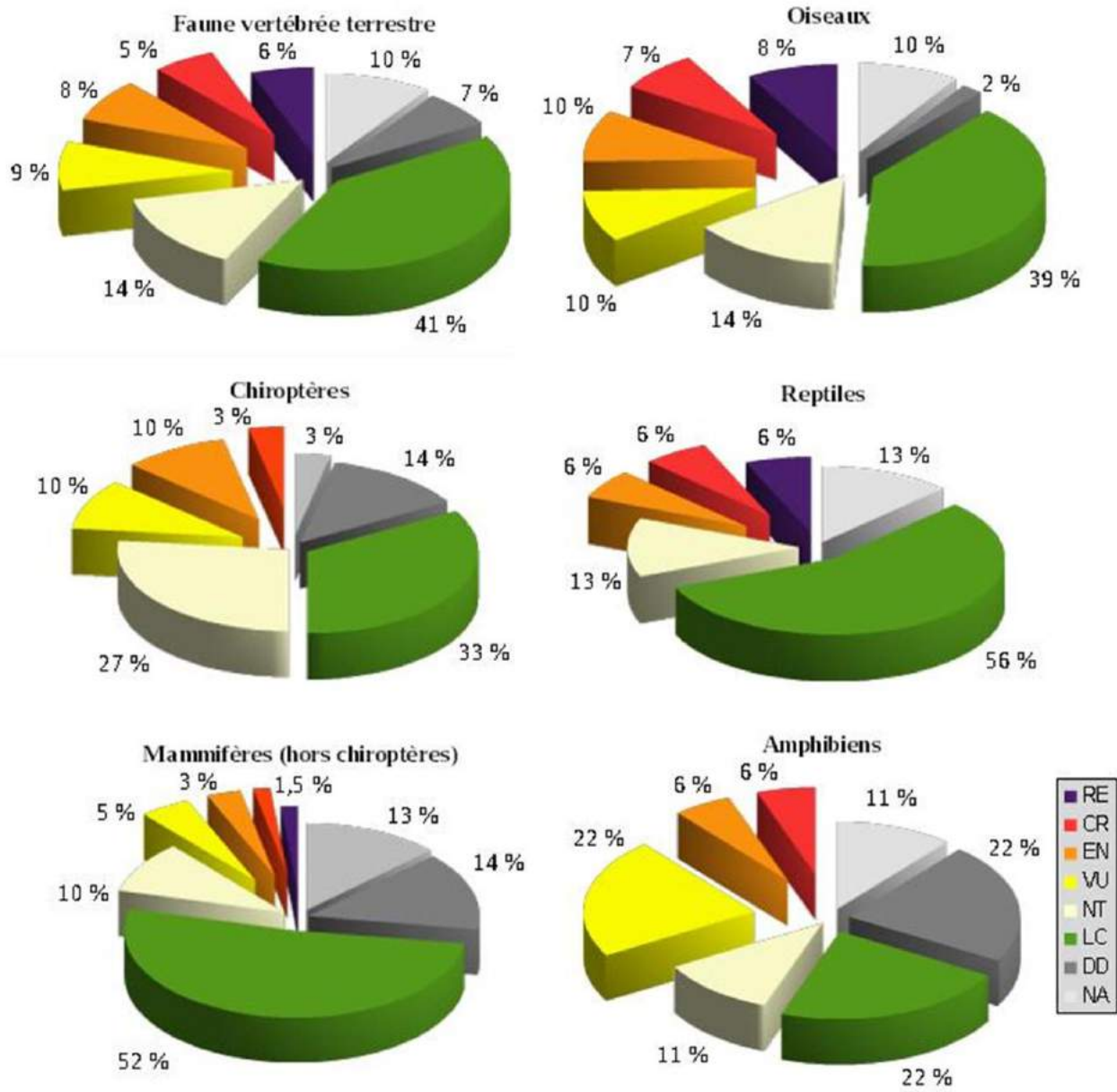


Figure 3: diagrammes de synthèse par taxon

## DES ÉVOLUTIONS DE STATUTS

L'UICN recommande de renouveler ce travail d'évaluation tous les 5 à 10 ans. Entre la dernière liste publiée en 2008 et celle de 2015, il est possible de porter un regard critique sur les évolutions de statuts.

	Statut inchangé	Moins menacées	Plus menacées	Autres
<b>MAMMIFERES</b>	<b>50</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>24</b>
Chiroptères	11	10	-	9
Autres ordres	39	5	3	15
<b>OISEAUX</b>	<b>120</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>REPTILES</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AMPHIBIENS</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>58</b>

### Les populations qui se portent mieux

Le sonneur à ventre jaune et le triton crêté sont moins menacés en 2015 qu'ils ne l'étaient lors de la précédente élaboration de liste.

Le sonneur à ventre jaune est une espèce fragile, dont l'habitat se dégrade. La dégradation des zones humides, la fragmentation des habitats terrestres, l'intensification des pratiques agricoles, la dégradation des sites de reproduction (ornières) par le passage d'engins motorisés a des effets délétères sur les populations (Cayuela et al., 2014). (GHRA - LPO Rhône-Alpes (2015). *Les Amphibiens et Reptiles de Rhône-Alpes. LPO coordination Rhône-Alpes, Lyon. 448 pp.*) La déclinaison régionale du plan national d'actions « sonneur à ventre jaune », dont l'animation a été confiée à la LPO coordination Rhône-Alpes, a suscité la mise en place d'actions telles que l'actualisation des données de répartition et l'évaluation des mesures de compensation en faveur de l'espèce. L'arrivée de Faune-Isère a permis d'actualiser la répartition de l'espèce. La mise en place d'actions et de formations des acteurs impliqués dans la protection de l'espèce constituent un « travail de fond » pour la conservation des populations.

Le pic mar avait disparu des forêts de l'Isère. Il y a 20 ans, les prospections ne donnaient aucun résultat. Le retour a été constaté en 2012 mais peut être que l'espèce, très discrète, était revenue avant. Les populations découvertes font augmenter considérablement les effectifs connus. Cette espèce forestière exigeante en terme de qualité d'habitat affectionne une densité relativement forte d'arbres âgés par ha (min 20 idéalement 40). La forte demande pour le bois énergie a impacté les forêts françaises, la conduite des futaies en « futaie régulière » a diminué la superficie d'habitats favorables pour le pic mar expliquant le déclin à l'échelle de la France. Toutefois, aucune modification notable sur la gestion des forêts n'a pu être identifiée ces 10 dernières années et pourtant, le pic Mar revient.

### Les populations qui ne vont pas très bien...

L'effraie des clochers est une espèce emblématique, typique des milieux agricoles. Son statut de conservation est défavorable : Vulnérable. La disparition des gîtes, des proies, l'empoisonnement (par rodenticides), les écrasements routiers menacent les populations. En Isère, un groupe de

passionnés agit pour l'effraie des clochers. Environ 70 nichoirs ont été disposés dans les milieux agricoles de la bièvre, du voironnais, du nord Isère permettant de favoriser la reproduction. Les connaissances et le nombre de reproduction augmentent chaque année. Pourtant, malgré tous les efforts faits en faveur de cette espèce, les populations restent très fragiles. L'action que l'homme réalise depuis quelques années ne permet aux populations de se maintenir dans un état viable. La chouette effraie est dépendante d'une ressource alimentaire de qualité, ne pouvant être disponible qu'avec une amélioration des pratiques agricoles par le maintien d'écosystèmes bocagers, l'arrêt de l'empoisonnement des rongeurs et par l'intégration du paysage à vaste échelle afin d'enrayer la fragmentation paysagère.

Le pouillot siffleur est une espèce très forestière. Il est observé en Isère pendant la période de migration. Le département constitue une limite sud ouest de sa répartition en période de nidification qui s'étend de l'est de la France jusqu'en Europe orientale : Biélorussie, Lettonie. Le statut de conservation défavorable (En danger) pour le pouillot siffleur est lié à une zone d'occupation restreinte. La tendance au réchauffement climatique a un impact sur la répartition de l'espèce qui remonte vers le nord. La population semble petite en Isère, mais aucune tendance d'évolution n'a pu être dégagée. L'espèce se cantonne exclusivement dans les hautes futaies : hêtres, chênaies à charmes, châtaigneraies, frênes... Migrateur nocturne, il est discret. Pour cet oiseau forestier, exigeant en terme d'habitat, les efforts que peuvent faire les gestionnaires d'espaces naturels semblent vains, l'Isère ne semble pas être une zone d'avenir pour le pouillot siffleur.

## **CONCLUSION**

Parmi les espèces qui se portent plutôt mal : les oiseaux insectivores dépendants des milieux agricoles (huppe fasciée, torcol fourmilier), les oiseaux agricoles (alouette des champs, râles des genêts, courlis cendré), les oiseaux des zones humides (ardéidés...) sont les plus touchés. La dégradation et la fragmentation de certains milieux comme les zones humides impactent les populations de certains amphibiens, et diminuent les zones de chasse d'oiseaux et de mammifères.

La préservation des zones humides, la mise en place de mesures agro-environnementales en concertation avec les agriculteurs constituent des mesures phares pour essayer de préserver les populations d'espèces en déclin.

Les résultats encourageants obtenus pour certaines espèces faisant l'objet de programmes de sauvegarde nous incitent à poursuivre nos efforts en ce sens. À l'inverse, le constat de la dégradation du statut de plus d'une trentaine d'espèces nous alerte sur les menaces qui pèsent sur ces dernières ainsi que sur les milieux. Ces résultats mettent également en lumière le manque de connaissances qui subsiste pour la vingtaine d'espèces classées en « données insuffisantes », dont un grand nombre de micromammifères. Cette liste des statuts de conservation va être diffusée et mise à disposition de tous les acteurs locaux de la conservation de la biodiversité : naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, associations naturalistes, etc. Ces statuts pourront entre autre servir d'arguments lors de la définition des priorités de conservation, ou lors de l'élaboration des plans d'actions pour les espèces prioritaires. Il sera possible alors de proposer des mesures de gestion et de conservation adaptées.